

10 Faits divers & Justice

Affaire Ministère public/Pascal Oyougou

Il n'a pu être entendu au fond faute d'avocat

JNE

Libreville/Gabon

DANS l'affaire qui l'oppose au Ministère public, Pascal Oyougou devait être entendu au fond, mercredi, par un juge d'instruction. Le détenu était bien présent au Palais de justice de Libreville, mais pas son avocat. Après plusieurs heures d'attente, le juge a finalement suspendu l'audition.

« Oyougou a dit qu'il ne pouvait pas être entendu sans son avocat. Le juge a pris acte », explique une source judiciaire.

Pascal Oyougou, secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM), parti dirigé par Alexandre Barro Chambrier, allié à Jean Ping, est incarcéré à la pri-



Pascal Oyougou a attendu désespérément son avocat...

son centrale de Libreville depuis le 8 septembre 2017. Il est poursuivi "pour répondre du crime de complot contre l'autorité de l'État et du délit d'acte ou manœuvre de nature à compromettre la sécurité publique". Une perquisition à son domicile avait notamment permis de saisir

un "Plan de déstabilisation" du Gabon, d'après les enquêteurs. Selon les juges, Pascal Oyougou risque au minimum dix ans de prison ferme.

CONFLIT D'INTÉRÊT • Il s'avère que Me Jean-Rémy Bantsantsa qui est son conseil est aussi l'avocat de Jean Ping, leader de la Co-



... au Palais de justice de Libreville. En vain.

alition pour la nouvelle République. Cet avocat peut-il continuer à être à la fois l'avocat de Pascal Oyougou et celui de Jean Ping, alors qu'il y a un conflit d'intérêt entre les deux ? C'est la question qui taraude les esprits.

« Pascal Oyougou ne varie pas dans ses déclarations.

Depuis l'enquête préliminaire, il a une position constante. Il a abondamment cité Jean Ping, affirme que c'est ce dernier qui lui a remis pour étude le Plan de déstabilisation du Gabon. L'inculpé l'a dit en enquête préliminaire, il l'a redit devant le procureur, il l'a confirmé devant le juge

d'instruction lors de l'interrogatoire de première comparution. Oyougou devait être entendu au fond le mercredi 17 janvier à 15 heures par le juge. Son avocat a reçu l'avis à conseil pour l'informer. Il a déchargé, mais il ne savait pas que, au regard de la gravité des faits, Jean Ping avait reçu une convocation pour une audition le même jour. Voilà pourquoi Me Bantsantsa n'est plus venu défendre Oyougou. Ce dernier a donc regagné la prison. Est-ce que Me Bantsantsa peut valablement défendre aussi bien Oyougou que Ping sans qu'il y ait des questions de conflit d'intérêt, quand on sait que les deux auraient des positions divergentes ? Pratiquement, cela serait quasiment impossible », argumente-t-on au Palais de justice. Affaire à suivre.

Découverte macabre dans la région des Plateaux

Les corps sans vie de deux frères retrouvés dans la piscine de l'hôtel de Léconi

SCOM

Libreville/Gabon

Le bassin artificiel de l'hôtel de Léconi est fermé au public depuis plusieurs années pour des baignades. De plus, les deux corps étaient habillés lorsqu'ils ont été découverts. Aussi, l'investigation instruite par le parquet de Franceville devra-t-elle découvrir si ce double décès, samedi 13 janvier dernier, est consécutif à une noyade accidentelle ou bien à un homicide parfaitement maquillé.

UN double drame vient d'affecter une famille à Léconi, chef-lieu du département des Plateaux, dans la province du Haut-Ogooué. En effet, les corps de deux frères ont été retrouvés flottant dans la piscine de l'établissement appelé



L'hôtel de Léconi. Sa piscine est censée être fermée au public depuis des années pour des baignades.

"l'hôtel de Léconi". Il s'agit d'Ujilige-Bob Omindzi Nguila, 13 ans, et Tehan-Stephen Omindzi-Mouodi, 10 ans.

Mercredi dernier, jour de notre dernier contact avec eux, les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier n'avaient pas encore bouclé leurs investigations. Aussi, était-il difficile d'en savoir davantage sur les circonstances de la mort des deux frères. Seuls

détails sûrs en notre possession pour l'instant : le drame a eu lieu le samedi 13 janvier, en milieu de journée. Mais aussi, et surtout, les deux élèves, habitant le quartier Odjouma, ne se trouvaient pas là où ils auraient dû être au moment de la tragédie. A savoir dans leur établissement scolaire. D'autant plus que tous les deux arboraient le pantalon de leur tenue de l'école,



Les deux corps après être sortis de l'eau.

lorsqu'ils ont été sortis de l'eau.

INDISCRÉTIONS • A première vue, la thèse d'une noyade pourrait s'avérer l'une des pistes plausibles. A en juger par le ballonnement manifeste des ventres des deux victimes. Même si, après ça, il faille également chercher à comprendre s'il s'agit d'une noyade accidentelle due au manque de vigilance des deux mineurs, ou bien d'un

homicide parfaitement maquillé. Car, d'après certaines indiscrétions, il y a longtemps que le bassin artificiel aurait été fermé au public par les responsables de l'hôtel qui, lui, fonctionne toujours.

« Depuis sa mise hors d'usage, cette piscine regorge parfois de reptiles et d'autres bestiaux. La gadoue et les substances gluantes que l'on y retrouve également devraient pour-

tant convaincre quiconque veut prendre un bain, d'y réfléchir deux fois avant de plonger dans l'eau trouble », explique un autochtone joint au téléphone.

D'où quelques interrogations: qu'est-ce qui a bien pu pousser Ujilige-Bob Omindzi Nguila et Tehan-Stephen Omindzi-Mouodi à se jeter, alors qu'ils étaient vêtus, dans ce bassin de la mort ? L'établissement hôtelier dispose-t-il d'agents de sécurité ? Si oui, où étaient-ils au moment du drame ?

Dans tous les cas, l'enquête diligentée par les limiers de la brigade de gendarmerie de Léconi en dira certainement davantage sur cette double disparition, qui a causé une véritable psychose dans le chef-lieu du département des Plateaux. Affaire à suivre.

Lycée d'Excellence de Bitam/Lutte contre les stupéfiants en milieu scolaire

Trois élèves présumées dealers " exclues "

SSB

Bitam/Gabon

LA détention et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire, on ne cessera jamais d'en parler, tant le fléau prend de l'importance et s'intensifie. Pour endiguer, sinon limiter les dégâts dans son établissement, la direction du lycée d'Excellence de Bitam a mis en place une brigade antidrogue. Et les résultats ne se sont pas faits attendre. En effet, du chanvre indien a été dé-



Le conseil de discipline a statué sur le cas des trois élèves fautives qui ont été définitivement exclues.

couvert dans une salle de classe.

La réaction de la direction de l'établissement a été im-

mediate. Et pour cause. Les forces de sécurité ont été saisies pour diligenter une enquête. Celle-ci a abouti à



Le lycée d'Excellence de Bitam.

l'interpellation de trois jeunes filles qui seraient les propriétaires de cette marchandise dont la dé-

tention, la commercialisation et la consommation sont interdites dans notre pays. Il s'agit de : A.N.F.,

P.M.N.E. et L.M., respectivement élèves en classes de cinquième et de sixième.

Immédiatement, le proviseur de l'établissement, Eric Sylvestre Nguema-Nguema, a convoqué un conseil de discipline pour statuer sur ce cas. En présence du président de l'Association des parents d'élèves (APE) Gustave Assoumou Ndong et des parents des intéressées. Au terme des débats, il a été décidé de l'exclusion définitive des trois élèves du lycée d'Excellence.